

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION (QUÉBEC)

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de La Rédemption du 3 mars 2025 à 19h00, au Centre municipal Viateur-Labonté la **séance ordinaire** du Conseil municipal de La Rédemption conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec, sous la présidence de Monsieur Simon-Yvan Caron, maire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents les conseillers :

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers suivants : Marcel L'Italien, Myriam Morissette, Raynald Bérubé, Nathalie Soucy et Germain Picard et formant quorum sous la présidence de Monsieur Simon-Yvan Caron, maire.

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de La Rédemption.

La séance est ouverte à 19h00.

Absence : Manon Dubé

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour Résolution #25-03-30

Il est proposé par monsieur Raynald Bérubé, appuyé par madame Nathalie Soucy et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessous, tout en maintenant le point VARIA ouvert :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 3 FÉVRIER 2025
4. ADMINISTRATION ET FINANCES
 - 4.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENTS
 - 4.2 MISE A JOUR DES INTERETS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL
 - 4.3 LISTE DES IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS POUR DÉFAUT DE PAIEMENTS DES TAXES MUNICIPALES
 - 4.4 DÉPÔT DU BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024;

- 4.5 DÉPART DE L'AGENTE DE VITALISATION
- 4.6 AUTORISATION DE PAIEMENT DES FACTURES DE DÉMOLITION DES RIVIÈRES.
- 4.7 AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE 8261 D'AQUA INGÉNIUM
- 4.8 JOURNÉE DE SENSIBILISATION SUR LES RISQUES DE FEUX DE FORÊT
- 4.9 PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX MANIFESTATIONS LOCALE – FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2025
- 4.10 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU RÉSEAU BIBLIO DU BAS-SAINT-LAURENT
- 4.11 COMPENSATION POUR LA COLLECTE SÉLECTIVES DES MATIÈRES RECYCLABLES – VERSEMENT POUR 2023
- 4.12 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2024 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE LES HAUTEURS
- 5. URBANISME ET VOIRIE
- 5.1 AUTORISATION D'ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE
- 6. VARIA
- 6.1 DEMANDE DE COMMANDITE – SOUPER-BÉNÉFICE 2025 – ZEC DE LA RIVIÈRE MITIS
- 6.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE OU DE COMMANDITE POUR LES ÉLÈVES DES ÉCOLES DU PORTAGE – DU CLAIR-SOLEIL
- 7. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 8. LEVÉE DE LA SÉANCE

3.0 APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 3 FÉVRIER 2025
Résolution #25-03-31

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025 à l'intérieur du délai prévu au Code municipal, Monsieur Simon-Yvan Caron, maire, demande une dispense de lecture;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal;

Il est dûment proposé par monsieur Marcel L'Italien, appuyé par madame Myriam Morissette et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 février 2025.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

**4.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET
AUTORISATION DE PAIEMENT**
Résolution #25-03-32

ATTENDU QUE la directrice générale a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 28 février 2025 ;

Il est dûment proposé par madame Nathalie Soucy, appuyé par monsieur Raynald Bérubé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser la trésorière à effectuer le paiement des comptes qui se détaillent comme suit :

COMPTES DE FÉVRIER 2025

Salaires nets : employés et élus	24 953.28 \$
Fournisseurs payés :	102 290.68 \$
Fournisseurs à payer :	194 171.73 \$
Total du mois :	321 415.69 \$

**4.2 MISE À JOUR DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES
MEMBRES DU CONSEIL**

Aucune nouvelle mise à jour

**4.3 LISTE DES IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS POUR DÉFAUT
DE PAIEMENTS DES TAXES MUNICIPALES**
Résolution #25-03-33

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de La Mitis, la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du Code municipal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Marcel L'Italien
Appuyé par monsieur Germain Picard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE la Municipalité de La Rédemption autorise la directrice générale ou la directrice générale adjointe, à transmettre, avant le 20 mars 2025, au bureau de la MRC de La Mitis, la liste des

immeubles jointe en annexe, pour qu'il soit procédé à la **vente desdits immeubles à l'enchère publique**, conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit désignée comme représentant de la municipalité pour faire l'acquisition, si nécessaire, des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes;

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soient transmis aux Services scolaires des Phares.

4.4 DÉPÔT DU BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024

Le bilan annuel de la qualité de l'eau pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 est déposé au conseil municipal. Une copie est remise à chacun des élus et sera affichée sur le site Internet de la municipalité.

4.5 DÉPART DE L'AGENTE DE VITALISATION

Madame Josey Tremblay, agente de vitalisation, a quitté son poste le 22 février 2025.

4.6 AUTORISATION DE PAIEMENT DES FACTURES DE DÉMOLITION DES RIVIÈRES.
Résolution #25-03-34

Il est proposé par monsieur Raynald Bérubé
Appuyé par Nathalie Soucy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de La Rédemption autorise le paiement des factures no 3191 et 3192 datée du 25 février 2025 à Démolition des Rivières pour les travaux de démolition de la maison du 3 rue Coop, pour un montant de 131 600.39 et 17 648.66\$ respectivement et incluant les taxes.

4.7 AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE 8261 D'AQUA INGÉNIUM
Résolution #25-03-35

Il est proposé par monsieur Germain Picard
Appuyé par madame Myriam Morissette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de La Rédemption autorise le paiement de la facture no 8261 datée du 6 décembre 2024 à Services-conseils Aqua-Ingénium pour du support et attestation de conformité et la production d'une

attestation confirmant que les travaux ont été effectués conformément aux exigences environnementale de l'autorisation ministérielle (N/Réf.7430-01-01-0140701 AM000014641) lors des travaux pour le projet du sentier du petit lac noir (passerelles), au montant de 2 559.34\$ incluant les taxes.

4.8 JOURNÉE DE SENSIBILISATION SUR LES RISQUES DE FEUX DE FORÊT

Résolution #25-03-36

Il est proposé par monsieur Marcel L'Italien
Appuyé par madame Nathalie Soucy

D'autoriser la directrice, madame Chantal Tremblay et un élu à assister à la journée de sensibilisation sur les risques de feux de forêt qui se tiendra le 12 avril prochain de 8h00 à 16h30 au Centre récréatif PGR au 201 rue Jacques-Dubé, à Témiscouata-sur-le-lac.

L'activité est gratuite mais une boîte à lunch est offerte au coût de 40\$ par personne. Les frais de déplacement seront aussi remboursés aux participants.

4.9 PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX MANIFESTATIONS LOCALE – FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2025

Résolution #25-03-37

Il est proposé monsieur Raynald Bérubé
Appuyé de monsieur Germain Picard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que Mme Chantal Tremblay soit autorisée à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2025 ainsi que toutes demandes relatives aux assurances des différentes activités.

4.10 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU RÉSEAU BIBLIO DU BAS-SAINT-LAURENT

Résolution #25-03-38

Il est proposé madame Nathalie Soucy
Appuyé de monsieur Marcel L'Italien

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption accepte d'envoyer la responsable de la bibliothèque, madame Jacqueline Labonté et la représentante municipale, madame Myriam Morissette à l'AGA du réseau biblio du Bas-Saint-Laurent, qui se tiendra le 31 mai prochain à Rivière du Loup.

Les frais de repas et de déplacement seront remboursés sur réception des pièces justificatives.

4.11 COMPENSATION POUR LA COLLECTE SÉLECTIVES DES MATIÈRES RECYCLABLES – VERSEMENT POUR 2024

Réception d'une lettre datée du 25 février 2025 nous avisant qu'un montant de 5 664.02\$ sera déposé dans le compte de la Municipalité.

Ce montant représente le deuxième versement de la compensation 2024 provenant d'Éco Entreprises Québec et Recycle Médias qui nous était due. Un montant de 1.95% sera ajouté en raison du retard de Recyclemédia.

**4.12 RAPPORT ANNUEL 2024 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE LES HAUTEURS
Résolution #25-03-39**

Il est proposé par monsieur Marcel L'Italien, appuyé par madame Myriam Morissette et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport annuel 2024 du service de sécurité incendie de la municipalité de Les Hauteurs, incluant les municipalités de Saint-Charles-Garnier et de La Rédemption

5. URBANISME ET VOIRIE

**5.1 AUTORISATION D'ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE
Résolution #25-03-40**

Il est proposé monsieur Raynald Bérubé
Appuyé de madame Nathalie Soucy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de La Rédemption **autorise l'achat et l'épandage de 18 000 litres d'abat-poussière (chlorure de calcium liquide)** auprès de Les Aménagement Lamontagne Inc. au coût de 0.47¢ du litre, plus taxes, pour les besoins de la saison estivale 2025.

6. VARIA

**6.1 DEMANDE DE COMMANDITE – SOUPER-BÉNÉFICE 2025 – ZEC DE LA RIVIÈRE MITIS
Résolution #25-03-41**

Il est proposé monsieur Raynald Bérubé
Appuyé de monsieur Germain Picard

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité donne une commandite pour le souper-bénéfice à la Corporation des Gestion de la Pêche Sportive de la Rivière Mitis (CGPSRM) au montant de 50\$. L'argent amasser servira aux activités de conservation et de protection de la ressource saumon des rivières Mitis et Mistigouèche.

**6.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE OU DE COMMANDITE POUR LES ÉLÈVES DES ÉCOLES DU PORTAGE – DU CLAIR-SOLEIL
Résolution #25-03-42**

Il est proposé madame Nathalie Soucy
Appuyé de monsieur Marcel L'Italien

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité donne une commandite de 50 \$ pour aider à l'organisation de l'activité ainsi que le prêt de la salle communautaire. Les organisateurs doivent cependant laisser la salle propre après l'activité.

7. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

10 personnes assistent à l'assemblée.

8. **LEVÉE DE LA SÉANCE**
Résolution #25-03-43

Il est proposé par madame Nathalie Soucy, appuyé par monsieur Marcel L'Italien et résolu à l'unanimité de levée la séance à 19h35.

Simon-Yvan Caron, maire

**Chantal Tremblay, directrice
générale et greffière-
trésorière**

Je, Simon-Yvan Caron, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

Simon-Yvan Caron, maire